

CERTIFICAT d'ETUDES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

Art. 1^o - Il est institué à la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble un certificat d'études politiques et Administratives.

Sont admis à postuler ce certificat :

1^o- Les candidats remplissant les conditions exigées pour l'inscription en vue de la Licence en droit ;

2^o- Les capacitaires en droit ;

3^o- Les docteurs en droit ou en sciences politiques des Universités étrangères ;

4^o- Les personnes françaises ou étrangères admises à l'immatriculation par décision spéciale du Doyen.

Art. 2^o- Les candidats au certificat d'études politiques et administratives doivent subir un examen sur les matières suivantes :

1^o- Organisation constitutionnelle de la France et des principaux Etats ;

2^o- Organisation administrative de la France ;

3^o- Les libertés publiques en France de 1789 à nos jours.

4^o- Au choix du candidat : Droit international public, ou Législation Financière et contentieux administratif.

5^o- Au choix du candidat, l'une des matières suivantes :

Histoire politique depuis 1789 ;

Histoire diplomatique depuis 1789 ;

Histoire du droit public français depuis les origines jusqu'à 1789 ;

Histoire des Doctrines économiques.

Matières administratives :

Droit international public ;

Législation financière et contentieux administratif.

(Le candidat ayant le droit d'opter pour celle de ces deux dernières matières qui n'aurait pas été choisie par lui pour l'option n^o 4 ci-dessus).

L'examen sur chacune des matières indiquées se fera dans les limites d'un programme officiel qui sera arrêté chaque année par la Faculté.

Art. 3^o- Les candidats subissent l'examen sur ces matières en une seule fois ou en deux fois, à leur choix. Dans le cas où ils demandent à diviser l'examen en deux parties, ils indiquent eux-mêmes quelles sont les matières sur lesquelles ils désirent être interrogés dans chacune de ces parties.

Art. 4.- En outre des interrogations orales, qui devront porter sur les cinq matières du programme, les candidats devront faire une composition écrite sur deux de ces matières, choisies par eux. Ces compositions seront faites en 4 heures et dans un lieu clos. Chacune d'elles doit être faite dans la partie de l'examen où a lieu l'interrogation sur la matière qui en fait l'objet.

Art. 5.- Chaque interrogation ou composition est notée de 0 à 20. Les notes obtenues, dans une même épreuve, sont additionnées à l'effet d'établir une moyenne ; le candidat n'est admis que si cette moyenne est supérieure à 10. Toutefois, chaque examinateur peut demander, et le jury peut prononcer l'ajournement pour nullité ou insuffisance absolue du candidat sur l'une des matières.

Art. 6.- Le candidat qui a été admis à l'examen ci-dessus doit présenter et soutenir un mémoire manuscrit, sur un sujet agréé par le Doyen de la Faculté. La valeur du mémoire est indiquée, après la soutenance, par une note de 0 à 20. L'admission n'a lieu que si la note est égale à 15. La soutenance a lieu devant un jury de 3 membres désignés par le Doyen.

Art. 7.- Aucun examen ne peut être subi avant l'expiration d'une année complète de scolarité à la Faculté. Les candidats poursuivant leurs études pendant plus d'un an, doivent être immatriculés jusqu'à l'accomplissement de leur dernier acte de scolarité.

Art. 8.- Les étrangers possédant les conditions nécessaires pour postuler le doctorat d'Université (Fa culté de Droit), seront dispensés de l'examen de ce doctorat s'ils possèdent le certificat d'études politiques et administratives. Ils n'auront, dans ce cas, pour obtenir le doctorat d'Université, qu'une thèse à soutenir.

Art. 9.- Le certificat est délivré au nom et sous le sceau de l'Université, par le Recteur, Président du Conseil de l'Université.

Nota : Les droits à acquitter, par les candidats au certificat dont il s'agit, sont les suivants :

Droit d'immatriculation :	150.--	} Exigibles chaque année scolaire.
Droit de Bibliothèque :	60.--	
Droit d'examens :	140.--	
<hr/>		
Total.....	350.--	

--:--:--:--:--:--:--

CENTRE D'ETUDES POLITIQUES DE L'UNIVERSITE DE GRENOBLE

---:---:---:---:---:---:---:---:---

Le Centre d'Etudes politiques de l'Université de Grenoble a pour objet :

- 1°) d'offrir aux étudiants des Facultés un complément de culture politique et de connaissances administratives, économiques et sociales.
- 2°) d'assurer la préparation des étudiants et des fonctionnaires aux concours de l'Ecole Nationale d'administration.
- 3°) d'offrir à des auditeurs libres, français ou étrangers, un enseignement général de sciences politiques.

Peuvent s'inscrire comme élèves du Centre :

- a) les étudiants titulaires du baccalauréat.
- b) les fonctionnaires, auxiliaires ou agents contractuels des départements, des communes ou des établissements publics.

Peuvent s'inscrire comme auditeurs libres toutes personnes agréées par le directeur du Centre.

Le cycle d'enseignement du Centre est de deux ans. La durée des études est de deux ou trois ans au choix des élèves.

L'enseignement comprend :

- 1°) des cours d'histoire, de géographie, d'économie politiques, d'institutions et doctrines politiques.
- 2°) des conférences occasionnelles sur des sujets d'actualité politique et économique.
- 3°) des séances de travaux pratiques destinées à entraîner les élèves du Centre à la rédaction de compositions et à des exposés oraux.
- 4°) un enseignement facultatif de langues étrangères.

~~Le Centre délivrera aux élèves, ayant subi des examens avec succès, un certificat d'Etudes politiques.~~

Les cours commenceront le mardi 12 novembre (voir liste au verso). Ils auront lieu au palais de l'Université, place de Verdun, de 17 h. à 19 h.15. L'horaire détaillé des cours sera affiché ultérieurement.

Les inscriptions seront reçues du 4 novembre au 15 décembre au secrétariat des facultés, place de Verdun.

Les droits annuels d'inscription sont fixés pour les élèves à 2.000 francs, pour les auditeurs à 1.200 francs. (Les auditeurs ne pourront assister qu'aux cours et conférences occasionnelles, à l'exclusion des travaux pratiques et enseignements de langue étrangère).

Des exonérations pourront être accordées dans la proportion de 25 % des inscrits.

COURS DU CENTRE D'ETUDES POLITIQUES DE L'UNIVERSITE
DE GRENOBLE

Année scolaire 1946-1947

Cours annuels (25 à 30 leçons).

Histoire générale (de l'antiquité à la fin du XIX° siècle).
Histoire du XX° siècle.
Histoire du travail au XVIII° et XIX° siècles.
Problèmes économiques et sociaux contemporains.
L'Empire britannique (étude politique et économique)

Cours semestriels (15 à 20 leçons).

Le vie administrative de la France métropolitaine et de la France
d'outre-mer.
Démographie.
L'Amérique du Nord (étude politique et économique).
L'Extrême-Orient (étude politique et économique).
Les pays méditerranéens (étude politique et économique).

Année scolaire 1947-1948

Cours annuels

Histoire des faits économiques.
Géographie humaine et économique.
Histoire diplomatique.
Histoire des idées politiques et morales.
Institutions politiques comparées.

Cours semestriels.

Histoire du travail au XX° siècle.
Le Socialisme
Les grands problèmes coloniaux.
L'Europe centrale (étude politique et économique).
La Russie (étude politique et économique).
L'Allemagne (étude politique et économique).

Organisation des cours.

A mon avis on pourrait peut être songer à ordonner d'une manière différente les cours suivants:

- Les Etats d'Amérique-Etude politique et économique
- l'Empire britannique-Etude politique et économique
- La Russie et les Pays d'Extrême-Orient
- L'Allemagne et les Etats d'Europe Centrale.

Il serait à mon sens préférable de laisser à ces quatre cours un caractère de cours de géographie humaine : type les cours professés autrefois aux Sciences Politiques par Siegfried, et de prévoir un cours dont le caractère de droit public serait plus marqué, portant par exemple le titre qui figure sur une correction au crayon en marge "Institutions politiques comparées" qui serait sur le ~~type~~ des cours de Mr Puget, et qui pourrait présenter les divers types principaux d'organisation politique et administrative des grands pays.

On pourrait aussi à mon sens faire une place à des enseignements de droit international public.

En effet l'Ecole d'Administration assure ~~seule~~ non seulement le recrutement des fonctionnaires de l'administration intérieure mais celui des fonctionnaires diplomatiques et consulaires.

Les enseignements du Centre ou de l'Institut à créer à Grenoble ont essentiellement le caractère d'enseignements complémentaires des enseignements donnés à la Faculté de droit. Or à la Faculté de droit les enseignements de droit international public sont très peu importants: une matière à option de licence, un cours spécial de doctorat. Ces enseignements en licence au moins ont un caractère assez juridique, il serait intéressant de pouvoir faire un cours de droit international public positif qui envisage de problèmes d'histoire diplomatique et de géopolitique, sa place semble tout naturellement marquée au Centre ou à l'Institut.

Parmi les thèmes de ces enseignements on peut songer au droit international colonial qui soulève les questions d'accès aux matières premières, la répartition des colonies etc, on peut songer aussi comme cours d'un intérêt plus actuel à l'organisation internationale de l'Europe contemporaine qui soulève les différents problèmes de fixation de frontières, d'intégration des groupes ethniques dans telle ou telle formation étatique. Un cours consacré à "L'Organisation internationale de l'Europe centrale et orientale contemporaine" qui montrerait après la solution supranationale de l'Empire austro-hongrois la solution des traités de 1919, sa destruction et les tentatives contemporaines paraît particulièrement intéressant pour les étudiants du centre. Il permettrait de fournir des ~~données~~ précises pour leurs études d'histoire politique et mettrait l'accent sur les applications des principes de fédéralisme ou d'autonomie intérieure.

En résumé:

proposition d'augmenter de deux le nombre des cours prévus:

- 1) Institutions politiques comparées
- 2) Problèmes contemporains d'organisation internationale.

Note de Colliard.

Juin 1946

INSTITUT d'ETUDES POLITIQUES
de l'Université de GRENOBLE

Examens de NOVEMBRE 1948

NOM :

Prénoms :

Adresse :

Inscrit (I) à la faculté de droit (I)

Non inscrit des Lettres

Inscrit en qualité d'élève de 1^{ère} année (I) au Centre d'études administratives et politiques.
2^{ème}

Demande à subir l'examen d'admission en 2^{ème} année (I) de 3^{ème}

l'Institut d'études politiques sur les matières suivantes, enseignées au centre en 1947-1948 :

EPREUVES ECRITES : 3 COURS AU CHOIX (I) :

Note obtenue

Histoire des faits économiques
Histoire des idées et des partis politiques
Géographie économique et humaine
Institutions politiques comparées

EPREUVES ORALES : 4 COURS AU CHOIX (I)

Histoire diplomatique
Le socialisme
Economie financière
Les institutions internationales
L'Allemagne
Les pays scandinaves
L'Europe orientale
L'U. R. S. S.

GRENOBLE, le

signature du candidat :

(I) Rayer les mentions inutiles

Seuls peuvent s'inscrire à l'examen d'entrée en 3^{ème} année de l'Institut les élèves de 2^{ème} année du centre d'études politiques qui avaient subi avec succès, à la fin de leur 1^{ère} année d'études, les épreuves de l'examen de passage organisé par le centre.